



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

Président : Pascal PARENT.

Présent en visio : Lilian JURY.

Présents à Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Raymond FOURNEL, Roland LOUBEYRE, Guy POITEVIN.

Présents à Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

Assistent : Philippe AMADUBLE, Patrick BELISSANT, Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO.

⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-

Carnet :

Remerciements de la famille d'Henri FAVRE, touchée par les témoignages de sympathie manifestés à l'occasion de son décès.

Remerciements de Jannick AUZELLE (ancienne Directrice de la Ligue d'Auvergne), touchée par les marques de sympathie suite au décès de son époux.

Le Président et les membres du Bureau Plénier, souhaite un bon rétablissement à Daniel THINLOT suite à une intervention chirurgicale.

Le Président fait part de la présence de MM. AMADUBLE et BELISSANT, invités à ce Bureau Plénier pour débattre de sujets les concernant.

-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-

1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ Point licences.

Progression de 8,64 % de date à date, certainement favorisée par le renouvellement des licences en mode dématérialisé.

Libres Masculins	9,98 %
Libres Féminins	8,81 %
Dirigeants Volontaires	13,6 %
Foot Animation Masculins	8,57 %
Jeunes Masculins	11,3 %



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

Futsal	4,55 %
Libres Féminins jeunes de U6 F à U18 F	9,90 %
Seniors Féminines	6,96 %
Seniors Masculins	10,28 %
Arbitres : 1 958 contre 2 099 la saison dernière de date à date.	

A la date du 1^{er} septembre 2023, tous les Districts étaient en progression.

✓ **Retour sur la réunion des clubs :**

30 août 2023 :	R1 C / R2 C D E à Lyon
31 août 2023 :	R1 A B / R2 A B à Cournon
5 septembre 2023 :	Féminins R1 R2 à Lyon
8 septembre 2023 :	R3 A B C D à Cournon
8 septembre 2023 :	R3 E F G H I J à Lyon

Lilian JURY informe que ces réunions se sont bien passées, il n'y a pas eu de sujets majeurs évoqués et les interventions ont été appréciées par les clubs.

Une question est revenue 2 fois sur le droit de filmer les matchs. Des réponses seront apportées aux clubs.

La prochaine et dernière réunion aura lieu le 12 septembre à Lyon pour les clubs Futsal.

✓ **AG d'hiver des Districts : dates et représentations de la Ligue.**

HIVER 2023				
Instance	Date	Lieu	Intervenants Ligue	Présidents PPou/et LI
LAuRAFoot	Samedi 2 déc. 2023	Tola Vologe Lyon		
District Ain	04 novembre 2023 à 9h00	Viriat	D. ANSELME, D. DRESCOT, P. LONGERE	
District Allier	Vendredi 17 novembre 2023 19h00	Casino Bourbon l'Archambault	P. LONGERE ?	
District Cantal	21 octobre 2023 9h30	Condat	G. POITEVIN	L. JURY
District Drome Ardèche	NON			
District Isère	vendredi 17 novembre	Vezeronce	D. DRESCOT ?	
District Haute Loire	21 octobre 2023 10h00	Crcamlhl à Vals près le Puy		
District de la Loire	En visio			
District Lyon et du Rhone	samedi 18 novembre à 9h00	Cailloux sur Fontaine	P. BELISSANT, D. DRESCOT	
District Puy de Dôme	vendredi 24 novembre 2023 à 18h30	Courmon d'Auvergne	Y. BEGON, N. CONSTANCIAS, R. FOURNEL	L. JURY
District Haute Savoie	vendredi 24 novembre 2023 à 19h	Ville la Grand	D. ANSELME	
District Savoie	Non			



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

En vue des prochains Jeux Olympiques 2024 à Paris, Denis ALLARD souhaite savoir si cela aura un impact sur le calendrier des élections pour les Districts. Pascal PARENT informe qu'il n'a pas eu d'information à ce sujet mais qu'il se renseignera.

L'inauguration de la nouvelle salle de réception de la LAuRAFoot aura lieu le vendredi 1er décembre 2023 en soirée et un geste inaugural sera fait le samedi matin à l'occasion de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot qui s'y tiendra. L'apéritif ainsi que le cocktail déjeunatoire qui suivront seront offerts à tous les clubs. Le Président de la Fédération Philippe DIALLO participera à l'ouverture de l'Assemblée.

Certains espaces de la Ligue seront également dénommés du nom d'anciens dirigeants de la Ligue tels que cela existait dans l'ancien siège de Villeurbanne, ainsi que le terrain N° 1 qui sera baptisé « Terrain Aimé MIGNOT ».

2. Compétitions – Championnats & Coupes.

De nombreux problèmes informatiques ont été remontés à la F.F.F. par Pascal PARENT et feront l'objet d'un point au prochain COMEX.

Une visio entre les correspondants informatiques et la F.F.F. est prévue prochainement.

Néanmoins, la LAuRAFoot a démarré ses compétitions en mode dégradé et le Président adresse ses remerciements à tous ceux qui se sont mobilisés et particulièrement Richard DEFAY.

Le tirage au sort du 3^{ème} tour de la Coupe de France a pu avoir lieu malgré ces difficultés alors que d'autres Ligues ont dû le décaler !

Pierre LONGERE informe que les Coupes de France Féminine et Gambardella Crédit Agricole ont débuté ce week-end.

Le nombre d'engagements est sensiblement le même que la saison dernière.

La Commission a enregistré 7 forfaits sur 353 matchs en Coupe de France Masculine, 3 forfaits au tour de cadrage de la Coupe de France Féminine, et un nombre moins élevé de forfaits en Coupe Gambardella Crédit Agricole que la saison dernière au 1^{er} tour.

Coupe de France :

Au niveau discipline, pas d'incidents graves à déplorer.

La Commission des Coupes note une baisse des réserves réglementaires posées par les clubs, certainement due au renouvellement plus rapide des licences cette saison.

Le tirage au sort du 3^{ème} tour a eu lieu le 6 septembre 2023 à Tola Vologe et les 16 & 17 septembre 2023, 300 clubs disputeront 150 matchs. Les quelques soucis de terrains non homologués seront réglés le 12 septembre. Entrée des clubs de R1 et N3.

Coupe de France Féminine :

Les matchs du 1er tour se dérouleront le dimanche 17 septembre 2023. Entrée des clubs de R2 F.

Coupe Gambardella Crédit Agricole :

Les matchs du 1er tour ont eu lieu le 9 septembre 2023 et ceux du 2^{ème} tour se joueront le 23 septembre 2023.



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

Coupe Nationale Futsal :

Les matchs du 1^{er} tour se joueront le samedi 07 octobre 2023.

3. Finances.

Lilian JURY informe que le relevé n°1 sera envoyé aux clubs le 15 septembre et qu'ils auront 20 jours pour effectuer le règlement.

En cas de non-paiement au 15 octobre, une relance sera faite et des points avec sursis pourront être appliqués dès la fin octobre. Il rappelle que ces derniers se transformeront en points fermes s'il y a de nouveau des retards de paiement au relevé n°2.

Lilian JURY fait part d'une quarantaine de clubs radiés car inactifs depuis plusieurs saisons, représentant une dette de 50 000 € environ.

4. Point juridique.

- ✓ **SAINT MARTIN D'HERES FC c/ Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football : Décision du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 03 août 2023.**

Le Tribunal Administratif a suivi la position du CNOSF en ce qu'il a annulé la décision de la Commission Régionale d'Appel au motif qu'elle n'a pas assorti d'un sursis partiel de deux ans la suspension prononcée à l'égard de la jeune licenciée.

Pour appuyer sa décision, le Tribunal a évoqué l'absence d'antécédent disciplinaire de la fautive, son âge et la légèreté du dommage physique causé à l'arbitre.

Les membres du Bureau Plénier s'étonnent de cette décision en ce que l'acte de brutalité a été commis à l'encontre d'un officiel. Il convient de rappeler que les arbitres sont chargés d'une mission de service public.

- ➔ **Pour ce motif, le Bureau Plénier décide à l'unanimité de faire appel de la décision devant la Cour Administrative d'Appel.**

Par ailleurs, l'appel étant non suspensif, il demande à la Commission Régionale d'Appel de se ressaisir du dossier pour appliquer les trois ans dont deux avec sursis conformément à la position du tribunal et dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel.

- ✓ **Décision du Conseil de District de la Haute-Loire du 19 juillet 2023 :**

Transmission à la LAuRAFoot d'un dossier de la Commission de discipline dudit District, celle-ci était partie prenante au dossier (F.C. ESPALY c/ U.S. MONISTROL S/LOIRE du 05/05/2023).

- ➔ **Plusieurs membres du District de la Haute-Loire étant concernés par cette affaire, le Bureau Plénier, dans un souci de neutralité, valide à l'unanimité la transmission du dossier à la Commission Régionale de Discipline.**



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

- ✓ **Inactivité des catégories U19 et U20 (dispense du cachet mutation).**

Rappel de la décision du Conseil de Ligue du 2 juillet 2022, toujours applicable car non limitée dans le temps :

« Est expliqué aux membres du Conseil de Ligue, le cas des joueurs U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité.

Le Président Parent propose ainsi aux membres du Conseil de Ligue de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions : - que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club. - qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U19 et/ou U20.

A voir s'il est possible d'ajouter un cachet sur la licence, par exemple « uniquement dans sa catégorie d'âge », ou si la Commission Régionale de Contrôle des Mutations doit traiter au cas par cas.

→ Le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité ».

- ✓ **CNOSF.**

Proposition de conciliation – Dossier RHONE SUD F.C. :

Après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 08 septembre 2023 d'assortir totalement du sursis la mise hors compétition prononcée le 12 juillet 2023 à l'encontre de l'équipe seniors de RHONE SUD F.C., **le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide à l'unanimité, eu égard à la gravité des faits, de la refuser.**

- ✓ **Statut de l'arbitrage : précisions en matière d'obligations des clubs au Statut Régional Aggravé.**

Suite à une erreur administrative lors de la rédaction du nouveau Statut Régional de l'Arbitrage, une partie de l'ancien texte a « disparu » par erreur. Il s'agit des précisions à apporter à l'article 41 du Statut Fédéral concernant notamment les obligations des équipes féminines et celles des districts autres que la D1.

Il convient donc d'ajouter les précisions suivantes au Règlement avec application immédiate (car déjà appliquées les saisons précédentes) :

PARTIE III – STATUT REGIONAL AGGRAVE DE L'ARBITRAGE

Le Statut aggravé ne se substitue pas au Statut Fédéral de l'arbitrage, mais le précise ou le complète.

Pour être représentatifs au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et en districts de la LAuRAFoot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la LAuRAFoot décrit ci-après.

Les clubs évoluant en seniors libres/futsal masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et dans les deux premiers niveaux des districts de la LAuRAFoot (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé dont le nombre définitif minimal d'arbitres sera communiqué aux clubs lors de la parution des informations au 30 septembre. Un tableur sera mis à disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.

Le présent Statut de l'arbitrage doit être intégralement appliqué dans tous les districts et la ligue. En cas de litige opposant deux équipes disputant un championnat national le statut fédéral est pris comme base. Tous les cas non prévus par les présents règlements seront tranchés par les commissions compétentes des districts et de la ligue.

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage et le Statut Aggravé LAuRAFoot s'appliquent tour à tour et si les obligations au Statut Aggravé LAuRAFoot sont inférieures en nombre d'arbitres exigé, c'est le Statut Fédéral qui prime en nombre d'arbitres exigé.

1) CATEGORIES D'ARBITRE

Un arbitre ne peut couvrir qu'un seul et unique club par saison.

[...]

2) CALCUL DU NOMBRE D'ARBITRES

La Commission Régionale/Départementale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition citée dans le précédent paragraphe, FFF, LFP, Ligue et District jusqu'au niveau D3. Faute de publication, c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.

Ce nombre (arrondi au sens mathématique du terme : par exemples $2,4=2$ et $2,5=3$) sera calculé pour chaque club en fonction du nombre d'arbitres utilisés (divisé par 2 car 2 équipes par match) affecté d'un coefficient de 1,15 pour nécessité de fonctionnement pour les différentes équipes seniors masculines libres FFF, LFP, Ligue et jusqu'au troisième niveau de District (D3) inclus ainsi que pour les différentes équipes seniors féminines FFF et Ligue.

Pour la saison 2023-2024, la consommation d'arbitres pour une équipe engagée en championnat de France Féminin division 3 est estimée à trois.

Les équipes engagées en championnats régionaux seniors R1F et R2F, championnats de District (autres que la D1 et la D2 seniors masculins) et en championnats de foot entreprise devront disposer d'un arbitre.

En plus des obligations prévues à l'article 41-1, les équipes évoluant en Championnat de France Futsal D2, en Championnat Futsal Régional 1 et en Championnat Futsal Régional 2 devront disposer d'un arbitre spécifique futsal.

Attention : les équipes futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11.

Les équipes n'engageant que des équipes de jeunes devront disposer d'un arbitre.

Les équipes engagées en avant-dernier niveau de District devront disposer d'un arbitre ou d'un arbitre auxiliaire.

Les équipes engagées en dernier niveau de District n'ont pas l'obligation de fournir un arbitre.



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1 du Statut Fédéral, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

[...]

✓ **Obligations des équipes régionales Futsal en matière d'équipes réserves.**

Le Président fait remarquer que certains Districts n'ont pas de championnat départemental.

Didier ANSELME informe que le championnat interdistricts Savoie & Haute-Savoie Pays de Gex ne repartira peut-être pas cette saison par manque d'équipes.

Lilian JURY rappelle la sanction de rétrogradation prévue en cas de non-respect de l'obligation d'avoir une équipe réserve. Or, on ne peut pas pénaliser les clubs qui n'ont pas la possibilité de satisfaire à cette obligation du fait de la non-organisation d'un championnat départemental, ce point n'étant pas de leur ressort.

Il convient donc d'effectuer la modification suivante à l'article 3.2.d du Règlement des Championnats Régionaux Futsal :

Obligation d' « avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District, **si un tel championnat de District ou Interdistricts existe, et terminant le championnat** ».

✓ **Amendements à l'article 8.2 du règlement régional de la Coupe de France Féminine.**

Lors de l'AG du 26 novembre 2022, a été modifié l'article 8.2.2 de la Coupe de France Féminine de la manière suivante :

2) ~~Par dérogation au Règlement de la Coupe de France Féminine de la FFF, Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à un~~ **deux** niveaux en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation.

Tous les championnats de District représentent un seul et même niveau.

Or, l'alinéa 3 aurait également dû être modifié en conséquence.

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes au règlement, applicables dès cette saison (idem règlement Coupe de France) :

Article 8.2 – Désignation des clubs « recevants » et des terrains

- 1) la rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à deux niveaux en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation. Tous les championnats de District représentent un seul et même niveau.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division **ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire** et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 4) ~~En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, la règle du premier tiré est applicable. Si les deux adversaires étaient exempts, application des paragraphes 1 et 2 ci-avant.~~
En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

✓ **Commissions régionales : candidatures.**

Arbitrage :

- Jens RECHER (Promotion Arbitrage)

Futsal :

- Stagiaire : Michel GUICHARD
- Stagiaire : Gaëtan BEURRIER

Foot Diversifié & Handicap :

- Yacine FEKRANE

→ **Le Bureau Plénier entérine les 4 candidatures.**

5. Questions ou points divers.

✓ **LABELS :**

Avertissements aux clubs, suspensions ou retraits de labels à communiquer au BELFA suite à des sanctions disciplinaires (*report du CL du 8 juillet 2023*).

Pascal PARENT présente au Bureau Plénier la liste des clubs concernés.

Il demande des explications à Patrick BELISSANT, Président de la Commission Régionale des Labels, concernant certaines propositions de sanction (ou de simple avertissement).

Après un large débat, quelques modifications sont apportées en séance à ce document qui sera soumis dans sa version finale au Conseil de Ligue du 23 septembre 2023.

✓ **Groupe de travail sur les équivalences et les obligations d'encadrement des clubs par leurs éducateurs à partir de 2024/2025.**

Suite à la réforme des diplômes, Joël MALIN fait part de l'urgence de définir les obligations d'encadrement des clubs pour les saisons 2024/2025 & 2025/2026 afin de les faire voter à l'Assemblée Générale.

Un tableau regroupant ces obligations sera établi.

Composition du Groupe de Travail : MM. BERTHAUD, DRESCOT, MALIN, PEZAIRE.

Didier ANSELME souhaite que des journées complémentaires soient organisées le samedi, pour permettre aux titulaires des CCF1, CFF2 ou CFF3 d'obtenir un Diplôme Fédéral.

Pierre BERTHAUD informe qu'à partir de janvier et février 2024, selon le nombre de demandes, des dates seront ajoutées le week-end.

✓ **Saint Jean Sport (District de Lyon et du Rhône) : souhaite intégrer le District de la Loire (délégation du Roannais).**

→ **Les 2 Districts étant d'accord, le Bureau Plénier accepte la demande du club.**



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

- ✓ **PERIGNAT FC et US PLAINE DE L'AIN : demandes d'annulation d'inactivités partielles.**

Les clubs du PERIGNAT FC et de l'US PLAINE DE L'AIN ont respectivement déclaré des inactivités partielles en Senior et Senior F au mois de juin 2023.

Suite à l'arrêt d'autres clubs dans ces catégories et aux sollicitations de joueur(se)s, ils demandent à la ligue de leur accorder la possibilité d'annuler les inactivités déclarées afin de se réengager. Les Présidents des districts de l'Ain et du Puy de Dôme sont invités à donner au Bureau quelques informations complémentaires.

A la suite de quoi, le Bureau Plénier décide de transférer ces demandes à la Commission Régionale des Règlements pour suite à donner.

- ✓ **District de la Loire :**

- **UNSS Futsal Féminin – Lycée Tezenas du Montcel - ASSE Féminines.**

Demande d'aide financière pour participation à la Coupe de Monde ISF Futsal Féminin.

→ **Le Bureau Plénier est au regret de refuser cette demande de participation financière.**

- **Remplacement du FC Saint-Etienne par le FCO Firminy dans le championnat féminin R2.**

+ Dossier similaire : remplacement de Futsall des Géants par Pays Voironnais Futsal en R2 Futsal (demande de Pays Voironnais Futsal).

→ **Le Bureau Plénier est au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à ces demandes.**

- **Clarification des règlements à appliquer concernant le championnat féminin interdistricts entre la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme :**

Question sur la réglementation à appliquer : celle du District de la Loire, de la Haute-Loire ou du Puy de Dôme ? Règlement commun à rédiger ?

Lilian JURY informe que la Commission Régionale Féminine propose d'appliquer le règlement du championnat Féminin U18 R2.

→ **Le Bureau Plénier donne son accord de principe à la création de ce championnat et confie ce dossier à sa Commission Régionale Féminine. A défaut d'entente sur le règlement à appliquer, c'est celui du Championnat régional féminin U18 R2 qui prévaudra.**

- **Montées en U20 R2**

Interrogation concernant les modalités de montées en U20 R2 pour les districts qui ont un championnat U18 mais pas de championnat U20. Mise en place d'un barrage si plus de candidats que de places ?

→ **Le Bureau Plénier renvoie l'examen de cette demande à la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats.**



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

✓ **Pierre LONGERE :**

Coupe LAuRAFoot Masculine : comme la saison dernière et jusqu'en demi-finale, suppression des prolongations.

→ **Le Bureau Plénier valide la demande.**

1er tour : le 1er octobre 2023.

✓ **Barrages.**

Candidature reçue d'Ain Sud Foot pour l'organisation de matchs de Coupes ou barrages LAuRAFoot.

Remerciements. Transmis aux commissions concernées.

✓ **Week-end des Bénévoles les 7 & 8 octobre 2023.**

Le dossier est géré par Lilian JURY en attente du retour de la liste des Bénévoles par les Districts.

Les Bénévoles sont enregistrés par les Districts et pour ceux nécessitant une dérogation, la demande groupée sera faite par la LAuRAFoot à la F.F.F..

✓ **Lilian JURY : le Challenge National Futsal Féminin.**

Lilian JURY a été surpris lors de la réunion de rentrée des clubs Féminins le 5 septembre dernier, suite à une demande d'intervention au sujet de ce nouveau Challenge National Féminin.

L'idée de la CR Futsal et de l'ETR était que des équipes s'inscrivent en coupe départementale et qu'au terme de ces coupes départementales, il y ait un nombre de qualifiés qui accéderaient à un plateau régional. Suite à ce plateau, découlerait le ou les qualifiés.

Après cette présentation, Didier ANSELME fait remarquer qu'en Savoie, et certainement dans d'autres districts, les coupes départementales Futsal Féminin ne sont pas ouvertes aux clubs de Ligue.

Lilian JURY propose de préparer un document avec la collaboration de Pierre BERTHAUD présentant 2 filières :

- Une filière de qualification via les coupes départementales féminines futsal,
- Une filière de qualification via des plateaux régionaux pour les équipes de ligue ne pouvant participer à leur coupe départementale futsal féminine, en étudiant si ces plateaux doivent se faire en parallèle des coupes départementales ou à l'issue des celles-ci (dans l'esprit de la coupe de France où les clubs régionaux et nationaux ne participent pas aux premiers tours).

Il propose à Pierre BERTHAUD et aux techniciens de faire un sondage auprès de chaque Président de District pour recenser ce qui se fait en coupe départementale féminine futsal ainsi que les conditions de participation.

Après retour, les 2 filières seront détaillées et présentées au cours d'un Collège des Présidents avec un calendrier présentant un 1^{er} tour vers janvier dans les Districts.

La phase régionale serait organisée fin février et la finale régionale les 30/31 mars pour déterminer le qualifié régional.

NB : les mêmes questions ne vont pas manquer de se poser pour le Challenge National Futsal U18 masculin.



BUREAU PLENIER

Lundi 11 septembre 2023 à LYON & COURNON à 17h30

✓ **Les Trophées des Bénévoles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de Football :**

La remise des Trophées aura lieu le 26 septembre 2023 à La Région et sont pour l'instant toujours en lice comme candidats pour le football MM. Loïc GUYON du PUY FOOT 43 AUVERGNE et Téo BODIN du CERC.S. ARPAJONNAIS.

✓ **Réunion de rentrée Club Lieu de Vie, secteur Sud-Est :**

Celle-ci aura lieu à Saint-Genis Laval sur la journée du 21 septembre 2023 à partir de 9h30. Le Président s'y rendra durant l'après-midi.

✓ **Remise Régionale du Label et Rentrée du Foot :**

Cet évènement se déroulera au club de Cébazat Sp. le 7 octobre 2023 en présence de Vincent NOLORGUES, Président de la LFA, et Peggy PROVOST, sélectionneuse.

Le Président y participera.

Les membres du Bureau feront part de leurs disponibilités à Pierre BERTHAUD s'ils désirent également être présents.

La séance est levée à 21h30.

Le Président,

Pascal PARENT

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE